

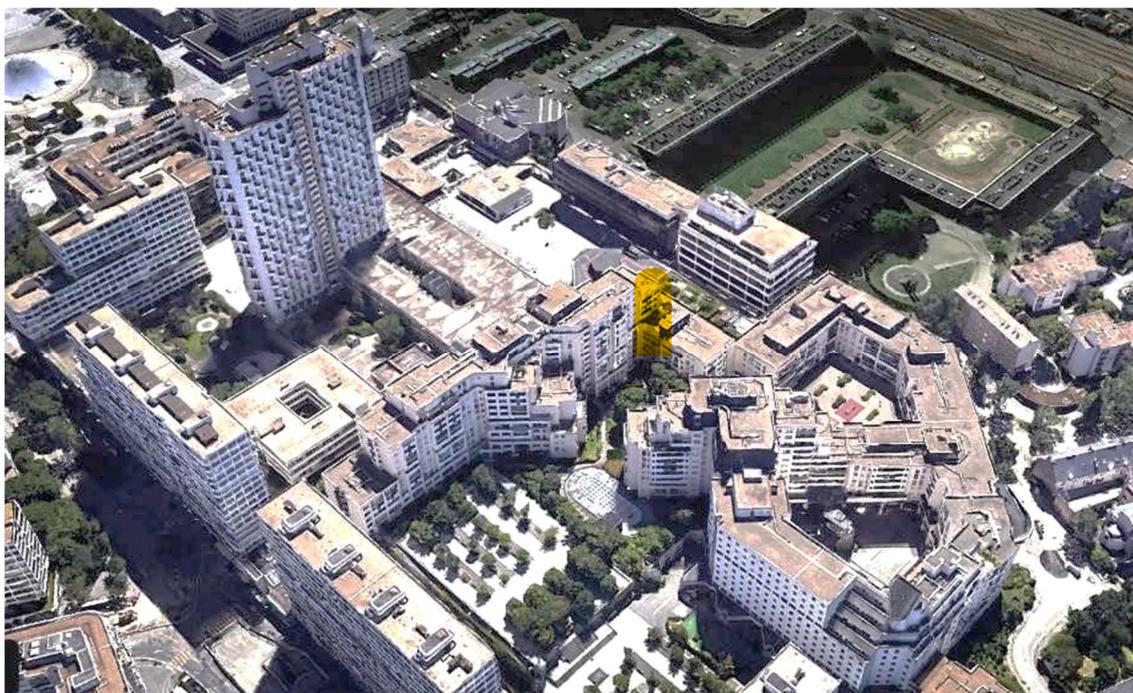
Appel à Projet Création Artistique Participative

Street-Art – Graffiti – Photographie - Illustration

Lieu : Une Façade sous porche de la Résidence Le Victor Hugo du patrimoine Espacil Habitat – 13 square du Roi Arthur à Rennes

Sujet : Réalisation artistique Participative en coopération avec les habitants de la résidence Le Victor Hugo d'Espacil Habitat

- Lancement de l'appel à création artistique participative : 16/02/2023
- Retour des candidatures : 17/ 03/2023



A destination d es collectifs, artistes travaillant et/ou habitant à Rennes
Quartier Colombier – Rennes Centre-Ville

SOMMAIRE /

1 – Contexte

2 – Objet de la consultation : Projet Artistique Participatif

3 – Cadre de la mission

4 – Dossier de candidature et critères du choix

5 – Calendrier prévisionnel

6 – Cadre juridique

1 – Contexte : Square du Roi Arthur au cœur du quartier Colombier

Le square du Roi Arthur se situe au-dessus du centre commercial Colombia : entre la station de métro Charles de Gaulle (Ligne A) et la station Colombier (ligne B). Doté de nombreux espaces verts peu entretenus, il demeure très enclavé en raison d'un manque d'accès directs depuis la rue (rue du Puits Mauger, dalle du colombier) : ascenseurs, accès PMR.

Pourtant, ce lieu offre la possibilité de créer de multiples projets collectifs par ses typologies d'habitat et sa mixité sociale.

Jouxtant la place du Colombier, il est nommé sur décision du conseil municipal en 1985. Son nom fait référence à un roi de Bretagne légendaire qui aurait supposément vécu aux V^e et VI^e siècles – à l'époque où la Bretagne désignait la moitié sud de l'Angleterre

2 - Objet de la consultation : Projet artistique participatif

Espacil Habitat a une mission d'intérêt général : créer les meilleures conditions d'accueil et de logement pour les ménages. Elle participe ainsi à l'attractivité du territoire et contribue au développement local. Elle met en œuvre les orientations politiques de l'État en matière d'habitat au service des collectivités.

Ses missions intègrent des dimensions techniques, environnementales et économiques (construction, réhabilitation et gestion) ainsi qu'une « responsabilité sociétale » importante (équilibre de peuplement, rénovation urbaine, développement social et animation des quartiers, recherche de mixité sociale, intergénérationnel, amélioration du cadre de vie, adaptation au vieillissement...).

Dans le cadre du développement social et des animations de quartiers portées par Espacil Habitat, le projet artistique participatif a pour but de :

- Créer du lien social entre habitants,
- Participer à l'animation et au dynamisme du quartier,
- Soutenir l'accès à la culture des habitants,
- Embellir/Améliorer le cadre de vie des habitants,

La mise en œuvre de l'opération nécessite :

- D'une part, mettre en place une communication afin d'informer les habitants sur le projet artistique participatif et permettre l'appropriation du projet par concertation,
- D'autre part, de lancer un appel à projet afin d'organiser, avec un artiste ou un groupement d'artistes (fresques, photographies, illustrations ...) la création d'une œuvre d'une surface globale de 2 X 40m² + 2 X 2m², (deux façades + deux poteaux) à préciser en fonction du projet.

L'œuvre sera donc réalisée sur tout ou partie de l'ensemble du linéaire désigné en pointillés jaune



Résidence le Victor Hugo (vue intérieure du square)



Façade côté droit

3 –Cadre de la mission

La proposition artistique aura pour objectif de mobiliser les habitants autour d'un projet commun au cœur de leur environnement.

Les thématiques

Le prestataire retenu (artiste, collectif d'artistes ou association) est invité à proposer un projet artistique sur la thématique de la « vie de quartier » du square du Roi Arthur en s'inspirant entre autres des thèmes ci-dessous :

- La mixité sociale permettant à chacun de se sentir impliqué dans le projet à venir,
- Les usages actuels du square, seul(e) ou entre voisins / amis : jouer, se promener, chiller, ...,
- La place de la nature dans le quartier
- La place des jeunes, des enfants, des actifs, des personnes âgées, ...,

Il est précisé ici l'importance de tenter de prendre en compte le paysage existant dans l'œuvre à produire, permettant de faciliter la compréhension des œuvres en créant des liens entre l'environnement, le vécu actuel et les usages du site.

La méthodologie du projet

Un comité artistique, composé par un groupe hétérogène d'habitants et le prestataire retenu (artiste, collectif d'artistes ou association), sera constitué dans l'objectif de co-concevoir l'œuvre sous la direction de l'artiste lauréat, afin entre autres, de renforcer l'appropriation du travail artistique par les habitants.

Temps du projet

Le prestataire lauréat (artiste, collectif d'artistes ou association) devra séquencer son temps afin de co-concevoir et réaliser l'œuvre avec la participation des habitants. Exemple :

- **Temps 1** : Réunion technique entre Espacil Habitat et le prestataire lauréat pour faire le point sur les contraintes à prendre en compte pour la bonne réalisation de l'œuvre.
- **Temps 2** : Rencontre avec les habitants du square du Roi Arthur et présentation du projet participatif
- **Temps 3** : Atelier / rencontre et échanges autour de la pratique du candidat lauréat avec le groupe d'habitants et esquisses des premières intentions (formes, couleurs, thématiques, procédé, réflexion sur la destinée de l'œuvre dans le paysage...). Ces temps seront conjointement organisés par Espacil Habitat et le prestataire lauréat
- **Temps 4** : Réalisation en fonction du procédé (impression, peinture), **avec les habitants**
- **Temps 5** : Un temps festif de vernissage sera organisé et pris en charge par les commanditaires au moment de la réception de la fresque.

Support

Quelle que soit la technique de réalisation (peinture, photographie imprimée, graphisme ...), le procédé devra permettre une bonne tenue dans le temps.

Visuels

Durant la réalisation des fresques, l'artiste ou les artistes et les commanditaires pourront prendre des photos de la construction de l'œuvre de la première rencontre entre les habitants et le prestataire jusqu'à la réalisation de l'œuvre, de sorte que ce travail puisse être documenté et valorisé par l'artiste et par Espacil Habitat, propriétaires des murs.

Rémunération de la mission

Le budget global pour la réalisation de la mission est estimé à 2500 € TTC_[FD1].

Les défraiements (concernant le transport, l'hébergement et les repas seront à budgétiser dans le montant globale par l'artiste ou du collectif d'artiste.

Modalités de paiement

Le versement sera réalisé par Espacil Habitat après la réception des fresques et des factures.

Le paiement de l'artiste comprend le coût de conception et de réalisation des visuels (fresque, photo, et toutes les charges incluses (fournitures, peintures, matériel, équipements de protection individuels, supports d'impression, ...), ainsi que la prise en charge de tous moyens nécessaires à la bonne réalisation de l'œuvre.

Droits de propriété de l'œuvre

Cette commande emporte la cession des droits de représentation et d'exploitation de la fresque pour le commanditaire Espacil Habitat.

Pérennité de l'œuvre

Ce présent contrat, prend acte de la nature éphémère du Street-Art. En conséquence et en accord avec les artistes, les commanditaires ne peuvent s'engager au maintien de la fresque dans son état initial et donc ne s'engagent pas à entretenir et réparer les œuvres.

Les commanditaires pourront à leurs initiatives sans accord préalable des artistes procéder le jour venu à son effacement ou à son recouvrement. Il ne pourra être revendiqué aucune contestation ou indemnité par les artistes ou collectifs à l'origine de l'œuvre.

Litiges

Les artistes s'engagent à réaliser l'œuvre sur la base des modalités validées par les commanditaires
Tout litige qui pourrait naître de l'interprétation et de l'exécution du présent contrat devra faire l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut le différend sera porté devant le Tribunal Administratif de Rennes.

Contacts :

Sarah CHERIF,
Chargée de projets Proximité
06.48.29.15.60
sarah.cherif@espacil.com

4 – Dossier de candidature et critères du choix

Le contenu de l'offre :

Le candidat présentera un dossier contenant les documents suivants :

1 – Un dossier administratif du candidat précisant adresses, statuts, CV, n° SIRET, n° d'URSSAF, éventuel n° d'ordre de la Maison des Artistes, Code APE, RIB et une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle ;

2 – Une présentation du candidat comprenant :

- La présentation du/des membres de l'équipe (parcours artistique) sur 2 pages maximum ;
- 3 à 5 références choisies en lien avec l'objet de la consultation, permettant une bonne appréhension du travail et de l'expérience de l'artiste ou du collectif (book, expo, Site Internet...) permettant de juger des capacités et des moyens techniques de réalisation de l'œuvre ;

3 – Une note d'intention artistique décrivant les grandes lignes du projet proposé sera attendu comprenant le/les style(s), le mot de l'artiste : son envie, son désir, la technique potentielles envisagée (cette note rédigée peut aussi être illustrée).

Pour rappel : Nous ne demandons pas d'esquisse de ce que pourraient être les œuvres (avec mises en perspective sur les supports dédiés permettant d'avoir globalement un rendu de l'œuvre sur le site) car nous souhaitons engager un groupe de travail avec les habitants en atelier.

4 – Une offre de prix comprenant l'ensemble des coûts nécessaires à la réalisation de la mission confiée, dont :

- Les différents temps de gestion du projet
- Le ou les temps de travail de conception participatif(s)
- Les coût matériels (ex : consommable / support / coût d'impression sur support / ...)
- La réalisation de l'œuvre

5 – Le présent cahier des charges paraphé et signé ;

Critères de choix :

Le choix du lauréat sera fait en portant une attention particulière sur les thématiques suivantes :

1. Présentation du candidat et la pertinence de références de projet dans un contexte similaire (la capacité à mobiliser la participation habitante) } 20%
2. Note d'intention artistique : } 70%
 - Le concept général, les intentions du projet et la technique proposée } 30%
 - La dimension esthétique de l'œuvre en cohérence avec le contexte de requalification
 - La faisabilité technique concernant la réalisation, } 30%
3. L'inscription dans le planning } 20%
4. Respect de l'enveloppe budgétaire } 30%

Modalités de dépôt des candidatures :

Les candidats adresseront leur offre (avec les coordonnées téléphoniques et mail visibles) par voie numérique (via WeTransfer ou équivalent)

Sarah CHERIF (Chargée de projets Proximité pour Espacil Habitat)
sarah.cherif@espacil.com

Ou par courrier recommandé à l'intention de Sarah CHERIF, à l'adresse suivante :

Espacil Habitat
1 Rue du Scorff
CS 54221, 35042 Rennes Cedex

5 – Calendrier prévisionnel :

Engagement de la consultation	Le 16/02/2023
Réception des dossiers de candidatures	Du 16/02/2023 au 17/03/2023
Choix du candidat lauréat par le groupe de travail	Semaine 14 (du 20 au 24/03)
Travail de conception, dont ateliers avec les habitants	A partir du 11/04/2023

Appel à création " Projet Artistique Participatif"

J'atteste avoir pris connaissance et accepte l'ensemble des modalités de ce présent contrat d'appel à création artistique.

Fait à, le/...../2023

Nom, prénom et signature de l'artiste, et/ou tampon du Collectif ou de l'Association.